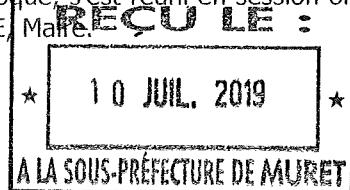


COMMUNE de  
SEYSES  
10 Place de la  
Libération  
31600 SEYSES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 15  
Procurations : 7  
Absents : 7  
Votants : 22  
Pour : 19  
Abstentions : 3

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seyses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.



Date de la convocation : 27 juin 2019

**PRESENTS** : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

**PROCURATIONS** : Michel PASDELOUP à Dominique ALM, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Maryvonne SALES à Yvelise MONTANE, Laurent VALLET à Patrick MORDELET, Philippe RIGAL à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL à Manuel SOLSONA.

**ABSENTS** : Alain AUBERT, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES.

**Secrétaire de séance** : Frédérique LAURENS

**N° 4621**

**OBJET :**

**Création d'un poste  
de Professeur  
d'enseignement  
artistique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps complet, suite à l'obtention du concours externe de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique de classe normale, discipline professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique), d'un agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n°91-858 du 2 septembre 1991 portant échelonnement indiciaire applicable aux professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

- **Approuve** à la proposition de Monsieur le Maire
- **Crée** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019
  - 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, à temps complet
- **Précise** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique,
- **Complète** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,</b></li> </ul>
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>10 JUIL. 2019</b> Affiché le : <b>11 JUIL. 2019</b>	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 04 juillet 2019 <p style="text-align: right;"> <b>Le Maire, Alain PACE</b>  </p>